

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quinzième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 6 février 2014 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 13 MARS 2014

Procès-verbal de la trois cent quinzième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 6 février 2014 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BEAUDRY, Simon Étudiant	X	
BOURET, Antonin Étudiant	X	
DAOUDI, Jaouad Professeur – Département des sciences administratives		X
DEMERS, Stéphanie Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
DEVAULT, Annie Responsable des programmes de 2 ^e cycle en travail social		X
DURAND, Janie Étudiante		X
GOODMAN, Shawn Étudiant	X	
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours	X	
HARRISSON, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
LEDUC BROWNE, Paul Directeur – Département des sciences sociales	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
MICHAUD, Renée Chargée de cours – Département de relations industrielles	X	
PHILION, Ruth Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
PISANI, Stéphane Étudiant	X (quitte à 10 h 30)	
RIENDEAU, Vanessa Étudiante	X (arrive à 9 h 27)	
SINCLAIR, Francine Directrice – Département des sciences de l'éducation	X	

MEMBRES :**PRÉSENT****ABSENT**VAILLANCOURT, Jean
Recteur

X

OBSERVATEURS :CHARBONNEAU, Alain
Doyen de la formation continue
et des partenariats

X

DUPONT, Yves
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X

SECRÉTAIRE :MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 06.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la commission, messieurs Simon Beaudry, étudiant au baccalauréat en éducation, et Stéphane Pisani, étudiant au programme court de deuxième cycle en consultation.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Ruth Phillion, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent quatorzième (28 novembre 2013) réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec
- 4.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
- 5.- Modification des descriptifs des cours MMA5003 *Stage I* et MMA5009 *Stage II*
- 6.- Modification du plan de formation du doctorat en psychologie
- 7.- Projet d'association de l'UQO au programme de doctorat en sciences de l'environnement offert en association entre l'UQAM, l'UQAC, l'UQAR, l'UQAT et l'UQTR
- 8.- Projet d'implantation de la maîtrise en travail social au campus de Saint-Jérôme
- 9.- État de situation – Planification stratégique 2009-2014
- 10.- Recommandation de la commission des études au conseil d'administration concernant le projet révisé de « Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs »
- 11.- Recommandation de la commission des études au conseil d'administration relative au projet révisé de « Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de doyen des études et de doyen de la recherche »
- 12.- Période d'information et questions
- 13.- Prochaine réunion
- 14.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la trois cent quatorzième (28 novembre 2013) réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par monsieur Denis Harrisson, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent quatorzième (28 novembre 2013) réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent quatorzième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études l'habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec.

En vertu du protocole d'entente interconstituante relatif au doctorat en éducation qui précise que toute recommandation relative à l'habilitation doit être transmise par le sous-comité d'admission et d'évaluation au décanat des études avancées de l'établissement d'appartenance du professeur concerné pour recommandation à l'UQAM, la direction institutionnelle de l'UQO doit entériner les recommandations relatives à l'habilitation approuvées lors de la 239^e réunion du sous-comité d'admission et d'évaluation, tenue le 20 novembre 2013.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 315-CE-2349 concernant l'habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec; laquelle est jointe en appendice.

4.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études les recommandations du comité d'habilitation relativement à l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.

Suite à la réunion de la commission des études du 28 novembre 2013, laquelle a octroyé l'habilitation aux personnes concernées, le comité d'habilitation, lors de sa rencontre du 16 janvier 2014, a poursuivi ses travaux conformément au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*.

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études les dossiers qui ont reçu une recommandation favorable. Sur l'ensemble des demandes transmises, aucune ne fait l'objet d'une recommandation défavorable.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Stéphane Pisani, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 315-CE-2350 concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

5.- Modification des descriptifs des cours MMA5003 Stage I et MMA5009 Stage II

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de modification des descriptifs des cours MMA5003 *Stage I* et MMA5009 *Stage II*.

L'assemblée professorale de l'École multidisciplinaire de l'image souhaite adapter les objectifs du cours MMA5003 en retirant la mention « dans un lieu de stage », jugée superflue. Dans un même ordre d'idée, les contenus sont révisés en fonction des liens entre l'ÉMI et les établissements ou organismes artistiques et culturels.

Un membre constate que les libellés des contenus de cours sont rédigés comme des objectifs. Il rappelle qu'il a déjà soulevé cette préoccupation à quelques reprises en commission des études et il se demande si ses commentaires ont été portés à l'attention de la sous-commission des études. Il souligne que les contenus de cours sont nécessaires aux étudiants ainsi qu'à l'évaluation de la qualification à l'enseignement des chargés de cours et qu'il importe qu'ils soient correctement rédigés. Le doyen des études indique que les cours apparaissant dans le présent dossier ont déjà été approuvés par toutes les instances requises et seuls certains éléments ont été revus. Le recteur suggère que les promoteurs de ce dossier soient sensibilisés à cette problématique et que les contenus, s'il y a lieu, soient reformulés. Le doyen des études intervient pour suggérer de modifier le processus de cheminement des dossiers et propose que ces derniers soient vus par le Décanat des études avant qu'ils ne soient transmis aux départements.

Après délibérations, sur proposition de madame Ruth Philion, appuyée par monsieur Simon Beaudry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 315-CE-2351 concernant une modification des descriptifs des cours MMA5003 *Stage I* et MMA5009 *Stage II*; laquelle est jointe en appendice.

6.- **Modification du plan de formation du doctorat en psychologie**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études la modification du plan de formation du doctorat en psychologie.

Les cours PSY9283 *Évaluation et mesures neuropsychologiques chez les enfants* et PSY9293 *Évaluation et mesures neuropsychologiques chez les adultes* traitent des mêmes tests psychologiques, mais sur des populations différentes. Ces systèmes d'évaluation sont donc enseignés deux fois aux étudiants. Afin d'éviter cette redondance et de rendre plus fluide l'enseignement de ces connaissances, le comité de programme de troisième cycle en psychologie recommande de fusionner les cours PSY9283 et PSY9293 pour former le cours PSYxxxx *Évaluation et mesures neuropsychologiques*.

Aussi, pour bonifier le profil neuropsychologie clinique, le comité de programme recommande la création du cours PSYxxxx *Neurosciences cognitives*.

L'assemblée départementale du département de psychoéducation et de psychologie a adopté les descriptifs des cours PSYxxxx *Neurosciences cognitives* et PSYxxxx *Évaluation et mesures neuropsychologiques* lors de sa réunion tenue le 20 décembre 2013.

Le membre intervenu au point précédent souligne que le problème identifié au point antérieur concernant le libellé des contenus de cours se répète, bien que de façon moins prononcée dans le présent dossier. Le recteur suggère que les mêmes démarches soient faites auprès des promoteurs.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Stéphane Pisani, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 315-CE-2352 concernant une modification du plan de formation du doctorat en psychologie; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Projet d'association de l'UQO au programme de doctorat en sciences de l'environnement offert en association entre l'UQAM, l'UQAC, l'UQAR, l'UQAT et l'UQTR**

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des

études le projet d'association de l'UQO au programme de doctorat en sciences de l'environnement offert en association entre l'UQAM, l'UQAC, l'UQAR, l'UQAT et l'UQTR.

Considérant l'avènement récent du Département des sciences naturelles et de l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT) de même que l'intérêt de l'UQO face au développement de nouveaux programmes d'enseignement en sciences naturelles, lesquels sont soutenus par un financement du gouvernement québécois, l'Université souhaite rejoindre les autres établissements universitaires du réseau de l'UQ dans l'offre du programme de doctorat en sciences de l'environnement.

Ce programme, qui compte actuellement 125 étudiants actifs, est un programme multidisciplinaire et interdisciplinaire qui existe depuis 25 ans et qui est en constante évolution grâce à l'habilitation de nouveaux professeurs dont les expertises reliées aux problématiques environnementales se diversifient avec le temps. L'association de l'UQO à l'offre du doctorat en sciences de l'environnement viendra élargir l'éventail de recherches interdisciplinaires déjà proposé puisqu'avec une mission centrée sur les problématiques humaines et environnementales propres au biome mondial de la forêt tempérée, ou transversale à ce biome, l'ISFORT propose des occasions inédites pour les étudiants de se retrouver dans un milieu de formation stimulant et interdisciplinaire, et d'œuvrer sur des sujets portant sur des écosystèmes les moins étudiés historiquement ou de manière jusqu'à maintenant non organisée, tant ici qu'internationalement.

Considérant l'expertise du corps professoral, les infrastructures d'accueil, ainsi que le besoin de formation de troisième cycle en sciences naturelles qui existe dans la région, l'UQO a toutes les ressources nécessaires pour accueillir et encadrer de futurs étudiants au doctorat en sciences de l'environnement.

Le projet d'association de l'UQO à l'offre du programme de doctorat en sciences de l'environnement du réseau de l'UQ a reçu, le 26 novembre 2013, une recommandation favorable et unanime du comité de programme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 315-CE-2353 concernant le projet d'association de l'UQO au programme de doctorat en sciences de l'environnement offert en association entre l'UQAM, l'UQAC, l'UQAR, l'UQAT et l'UQTR; laquelle est jointe en appendice.

Madame Vanessa Riendeau, étudiante à la maîtrise en gestion de projet et nouvellement membre de la commission, se joint à la réunion. Le recteur lui souhaite la bienvenue et l'invite à se présenter.

8.- Projet d'implantation de la maîtrise en travail social au campus de Saint-Jérôme

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet d'implantation de la maîtrise en travail social au campus de Saint-Jérôme.

Présent au campus de Saint-Jérôme, le secteur du travail social est déjà bien implanté au premier cycle par le biais du baccalauréat et du certificat. Les professeurs et les membres du comité de programme souhaitent désormais offrir le programme de maîtrise à Saint-Jérôme à compter de l'automne 2014. Considérant les ressources déjà en place, les infrastructures d'accueil et, en tenant compte de l'intérêt manifesté par de potentiels étudiants, toutes les conditions favorables au déploiement de la maîtrise en travail social sont réunies.

Le doyen des études complète ses informations par la lecture d'une lettre qui lui a été adressée par madame Annie Devault, responsable du programme de maîtrise en travail social. Cette dernière souhaite sensibiliser la commission des études au fait que les professeurs du secteur travail social à Saint-Jérôme sont réticents à l'idée d'ouvrir les admissions au profil mémoire seulement puisqu'un sondage effectué auprès des étudiants du baccalauréat a révélé qu'une grande majorité d'entre eux opterait pour le

profil stage. L'équipe de professeurs recommande ainsi d'ouvrir les admissions au profil stage avec un nombre d'étudiants limité. Madame Devault demande donc à la commission de tenir compte de la suggestion de l'équipe de professeurs et de permettre l'ouverture du programme avec un contingentement établi à 20 étudiants répartis à au moins 80 % pour le profil mémoire et à au plus 20 % au profil stage.

Des membres réagissent positivement à cette suggestion, mais certaines préoccupations sont soulevées, notamment quant aux besoins du milieu et des étudiants, ainsi qu'au nombre restreint de professeurs responsables de ce programme.

Le doyen des études et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche font savoir qu'il est difficile de trouver des places de stage pour les étudiants du baccalauréat dans les Laurentides puisque l'UQO est la dernière université à offrir cette formation dans cette région et que les milieux de stage sont déjà, pour la plupart, saturés. Ils sont d'avis que la recherche de quatre places supplémentaires pourrait s'avérer difficile. Des membres font observer que ces quatre étudiants, déjà praticiens, pourraient possiblement effectuer leur stage dans leur milieu de travail ou encore dans une autre région que les Laurentides.

D'autres membres sont d'avis que la suggestion émise ne répond pas aux besoins des étudiants mis en évidence par le sondage puisque, selon ce dernier, 32 étudiants opteraient pour le profil stage et que seuls six sont attirés par le profil mémoire. On considère également que puisque les étudiants ciblés sont pour la plupart déjà sur le marché du travail, ces derniers soient moins attirés par le profil mémoire. Le doyen de la recherche indique que la sensibilisation des étudiants à la recherche lors d'études au baccalauréat peut favoriser l'attrait pour le profil mémoire, dont il souligne que les travaux de recherche menés dans ce cadre peuvent se faire dans les milieux de travail, à l'instar des stages. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est par ailleurs d'avis que le mémoire est un ouvrage qui est très formateur.

En ce qui a trait au petit nombre de professeurs appelés à supporter le programme du baccalauréat en plus de la maîtrise, le doyen des études explique que des cours pourraient être offerts en vidéoconférence par des professeurs du campus de Gatineau et que des professeurs supplémentaires seront engagés au cours de prochaines années. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait par ailleurs remarquer que la plus récente répartition de poste confirme l'ajout d'un professeur supplémentaire au campus de Saint-Jérôme dans ce secteur disciplinaire. Un membre suggère qu'un modèle de codirection soit adopté pour alléger la tâche.

Suite aux discussions, le doyen des études recommande d'adopter la proposition dès aujourd'hui, et ce, en raison de l'échéancier très rapproché pour l'admission, mais aussi parce qu'il s'agit d'un programme déjà existant.

Les membres conviennent d'aller de l'avant avec la suggestion de madame Devault, telle que communiquée par l'intermédiaire d'un membre et de modifier en conséquence la résolution. Les deux dispositifs de cette dernière sont ainsi remplacés par le dispositif suivant :

« DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ouvrir les admissions de la maîtrise en travail social au campus de Saint-Jérôme à compter de l'automne 2014, selon un régime d'admission à temps partiel, au trimestre d'automne seulement, et d'établir un contingentement à 20 étudiants, répartis à au moins 80 % pour le profil mémoire et à au plus 20 % pour le profil stage. »

Après délibérations, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 315-CE-2354 concernant le projet d'implantation de la maîtrise en travail social au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

9.- État de situation – Planification stratégique 2009-2014

Le recteur informe les membres que le conseil d'administration a adopté, le 15 juin 2009, le Plan stratégique 2009-2014 de l'UQO. Un premier tableau de bord a été rendu public en septembre 2011 permettant de démontrer le niveau d'atteinte des objectifs du plan stratégique après deux ans de travaux de la part des quatre comités de chantier chargés de la mise en œuvre du plan stratégique.

En décembre 2013, le recteur a présenté aux membres du conseil d'administration la version finale du tableau de bord 2013 ainsi que le plan d'action 2014 décrivant les actions prioritaires des quatre comités de chantier dans le but d'atteindre les objectifs du plan stratégique.

À un membre qui se dit surpris de voir qu'un programme de baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé figure parmi les orientations 2021, le recteur indique qu'il s'agissait d'un souhait naturel lors de l'adoption de ces orientations par le CA, en avril 2011, et qui s'inscrivait notamment en lien avec le projet de Campus santé. Il se désole que ce membre n'en ait jamais entendu parler. Il ajoute que le corps professoral pourra se prononcer sur la programmation future au cours de l'année 2014. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute par ailleurs que les comités de chantiers seront reformés prochainement et que leur composition comprendra des professeurs, des étudiants et des chargés de cours. Il prend bonne note du commentaire d'un membre à l'effet de suggérer aux départements de former des groupes de travail à cet effet.

Un membre porte à l'attention de la commission que le taux élevé d'appréciation de la qualité de l'apprentissage (92 %) du *Tableau de bord 2013* devrait être relativisé en fonction du faible taux d'appréciation de la qualité de l'enseignement (67 %). Il fait notamment valoir l'importance de resserrer le libellé des contenus de cours et de consolider l'appui aux étudiants. Il ajoute qu'il importe également d'améliorer la pédagogie universitaire, puisqu'une mauvaise pédagogie peut engendrer l'accroissement de l'agressivité et de problèmes de sécurité. Il considère aussi que les politiques et les droits des étudiants quant à leurs privilèges de participer aux instances manquent de transparence. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait savoir que le comité de chantier responsable de cette orientation, qui sera reformé d'ici peu et auquel il espère que le SPUQO se joindra, travaillera à améliorer cette situation. La problématique soulevée quant à la pédagogie sera notamment mise à l'ordre du jour des travaux de ce chantier. Il a déjà invité le Syndicat des personnes chargées de cours à y prendre part. Le recteur indique que l'on verra à faire mention des services aux étudiants.

Un membre tient à faire remarquer que les travaux d'équipe peuvent s'avérer très frustrants pour les étudiants des programmes de certificat de certains secteurs, notamment en ce qui a trait à la correction et à la notation de ces travaux. Le membre est invité par le recteur à en discuter avec le doyen des études.

Monsieur Stéphane Pisani quitte la réunion.

10.- Recommandation de la commission des études au conseil d'administration concernant le projet révisé de « Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs »

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres de la commission des études, un projet visant à apporter une modification au Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs, essentiellement en ce qui concerne le mode de nomination.

Il est proposé de remplacer le scrutin postal par un scrutin électronique dans le cas où une seule candidature est reçue. Par conséquent, le texte du règlement serait corrigé de telle sorte que le texte « bulletins de vote » soit remplacé par « vote » au point 7 du règlement.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 315-CE-2355 concernant une recommandation de la commission des études au conseil d'administration relative au projet révisé de « Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs »; laquelle est jointe en appendice.

11.- Recommandation de la commission des études au conseil d'administration relative au projet révisé de « Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de doyen des études et de doyen de la recherche »

Le recteur mentionne que la direction de l'Université a entrepris la révision du « Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche » afin de le rendre plus conforme à des pratiques et règles reconnues de consultation en vue des nominations et des renouvellements de mandat de certains cadres académiques.

Adopté à l'origine par le conseil d'administration le 10 octobre 1978, il a fait l'objet de plusieurs modifications, la dernière ayant été faite en date du 19 juin 2001. Non seulement la forme du règlement existant s'avérait inadéquate eu égard aux règles de rédaction et de présentation d'un texte réglementaire, mais la plupart de ses dispositions s'avéraient imprécises ou inadéquates dans un contexte de pratiques consultatives propres à un milieu universitaire et que l'on souhaite voir mener dans le cadre de la dotation de certains postes de cadres académiques.

Il est utile de rappeler que cette obligation de procéder à des consultations dans ce cadre précis émane du règlement général 1 de l'Université du Québec intitulé « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche » qui prévoit, à son article 2, qu'une consultation est effectuée notamment auprès du corps professoral et de la commission des études.

Le projet révisé de règlement précise le cadre réglementaire applicable, établit des précisions importantes sur la conduite des processus de consultation et fournit à cet effet des balises qui en assurent une meilleure efficacité notamment dans le respect des personnes impliquées. Il introduit également des mécanismes plus fonctionnels dans le traitement des candidatures de personnes qui sont susceptibles de faire l'objet d'une consultation et un mode exclusif de consultation, soit par voie électronique, contrairement à la pratique actuelle qui s'effectue en mode papier sur la base de couleurs en fonction des différentes catégories de personnes et d'instances et comités consultés. D'ailleurs, c'est un changement important que propose le projet révisé, à savoir que dorénavant tous les professeurs, à ce titre seul, sont consultés pour chacun des postes visés par le règlement mis à part la commission des études qui demeure dorénavant la seule instance consultée. Ultimement, le projet révisé consacre, au terme du processus de consultation et de dotation consacré par la décision finale du conseil d'administration, le caractère public des résultats de cette consultation.

Une consultation relative à ce projet a été menée par le secrétaire général auprès des professeurs durant la période comprise entre le 17 décembre 2013 et le 31 janvier 2014. Les avis reçus ont été transmis intégralement aux membres de la commission le 3 février 2014.

Les discussions qui suivent mettent en lumière l'avis défavorable partagé par certains membres concernant le projet révisé de Règlement tel que présenté. Ces membres sont notamment d'avis que le Règlement manque de transparence et qu'il confère un pouvoir trop important au recteur. La nécessité du huis clos en commission des études lors du traitement de points touchant la consultation pour la nomination d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ou de doyens est discutée. Le recteur souligne que les pouvoirs délégués au recteur dans le projet révisé de Règlement sont les mêmes et n'ont pas été modifiés. Il explique la nécessité de la confidentialité du processus en raison de l'obligation de protéger le candidat et l'établissement. Un membre se dit conscient qu'un certain degré de confidentialité est requis, mais il est

d'avis qu'il faudrait viser un juste milieu, notamment en ce qui concerne les résultats des consultations et la façon dont ces résultats sont pris en compte.

Un autre membre dit ne pas voir en quoi des discussions tenues en commission des études peuvent nuire à la confidentialité si le comité de sélection a fait son travail correctement et de façon confidentielle. Il ajoute qu'il aurait souhaité que le document soumis à la consultation du projet révisé soit un document comparatif, ce qui en aurait facilité le repérage des modifications.

Un membre rappelle à la commission que la collégialité et la cogestion sont des principes importants au sein du réseau de l'Université du Québec. Il ajoute que le règlement révisé proposé sera le plus opaque des documents similaires des universités du réseau. Il est d'avis que le projet de règlement exclut du choix un plus grand nombre de membres de la communauté, mais il a aussi l'impression que tous les commentaires formulés lors des réunions du 14 mars au 30 mai 2013 de la commission des études où ce sujet a été abordé ont été utilisés pour « colmater certaines brèches ». Enfin, il fait savoir que 62 professeurs, de même que le Syndicat des professeurs, ont voté contre ce projet révisé de règlement et que lui-même compte voter contre aujourd'hui. Il demande au recteur si ce dernier a l'intention de présenter cette recommandation au conseil d'administration même si elle s'avère défavorable.

Le recteur mentionne qu'il est de son devoir de recommander une position au conseil d'administration.

Un autre membre cite l'article 32 de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* auquel le recteur contreviendrait selon lui en nommant des étudiants à siéger aux comités de sélection du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et des doyens. Il est d'avis que le mode d'organisation du pouvoir entre le conseil d'administration et la commission des études devrait reposer sur le bicaméralisme. Enfin, il souhaite savoir qui est redevable des positions de la commission des études auprès du conseil d'administration et demande à connaître de nouveau de quelle façon le recteur compte présenter la position de la commission auprès du conseil.

Le recteur répète qu'il lui appartient de transmettre les recommandations de la commission auprès du conseil d'administration. Dans le présent cas, il fait savoir qu'il accompagnerait la résolution de la commission d'une recommandation personnelle. Il explique que ce sont les lois et règlements de l'UQ, entre autres, qui régissent les pouvoirs des instances des universités québécoises les unes par rapport aux autres, et que dans le cas de la commission des études, il y est prévu que cette dernière dispose d'un pouvoir de recommandation au conseil d'administration. Il fait savoir qu'il a demandé à deux reprises que la Loi sur l'UQ et ses règlements applicables en l'espèce soient modifiés pour améliorer la cohésion des instances statutaires.

Un membre, qui salue l'initiative de révision du projet de règlement, suggère que des améliorations y soient apportées et que la recommandation soit reportée à une date ultérieure. Un autre membre partage ce point de vue.

Le recteur estime que la consultation a permis à tous d'émettre des suggestions bien que l'issue de cette dernière se soit soldée par un rejet en bloc même s'il s'agissait de modifications. À son avis, tant que la Loi sur l'UQ n'aura pas été modifiée, il sera difficile de trouver un terrain d'entente quant aux modifications à apporter au présent Règlement.

Un membre souligne que la question posée lors de la consultation demandait aux professeurs d'émettre un avis favorable ou défavorable et n'impliquait pas que des suggestions de modifications soient soumises. On mentionne également que le délai de la consultation n'était pas assez long et était mal choisi en raison des vacances de Noël.

Après délibérations, la recommandation étant proposée, mais non-appuyée, la résolution concernant une recommandation de la commission des études au conseil d'administration relative au projet révisé de « Règlement relatif à la consultation pour

les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de doyen des études et de doyen de la recherche » ne peut être traitée par la commission. Dans ces conditions, le recteur indique que la réflexion se poursuivra concernant ce règlement.

12.- Période d'information et questions

Le recteur fait savoir que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et lui-même ont rencontré le doyen de la Faculté de médecine de l'Université McGill, monsieur Gilles Brousseau, relativement à la mise en œuvre du Campus santé. Un comité chargé d'évaluer les besoins en santé en Outaouais sera notamment formé prochainement entre l'UQO, McGill et l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

Il salue la contribution aux travaux de la commission des études de madame Francine Sinclair et de messieurs Jaouad Daoudi et Paul Leduc Browne qui ont terminé leur mandat au sein de cette instance. Il indique que le conseil d'administration sera invité lors de sa séance du 24 février prochain, lors de sa prochaine réunion, à se prononcer sur la nomination de nouveaux membres.

Le doyen de la recherche présente une synthèse des résultats de la consultation qui a été menée à l'UQO concernant l'amélioration du soutien au développement de la recherche. Il appert, entre autres, que les professeurs ont manifesté un besoin d'appui quant à la préparation des demandes de subventions. À cette fin, il fait savoir qu'un projet pilote de mentorat a été mis sur pied au campus de Saint-Jérôme et qu'un poste de professionnel pourrait éventuellement être créé à ce campus de même qu'au campus de Gatineau.

Le doyen indique par la suite qu'un projet de révision de la politique de santé, sécurité et prévention est actuellement en préparation afin de préciser des mesures spécifiques pour les laboratoires d'enseignement et de recherche. En outre, une autre politique est aussi en préparation pour les bons soins aux animaux utilisés pour l'enseignement et la recherche.

Il fait savoir que les Fonds de recherche du Québec (FRQ) ont effectué une consultation concernant le processus d'élaboration de leur politique en matière de conduite responsable en recherche. À l'issue de celle-ci, les doyens du réseau de l'UQO sont d'avis que certains de ses éléments ont des conséquences préjudiciables pour leurs établissements, notamment en ce qui a trait au processus de communication et de gestion des allégations et de manquement à la conduite responsable en recherche. Les doyens ont notamment transmis leurs commentaires à cet égard au FRQ.

Il porte à l'attention des membres que le processus de remboursement des frais indirects de recherche du gouvernement québécois est en voie d'être modifié et pourrait se complexifier. Les discussions se poursuivent au BCI.

Il mentionne que suite à la consultation menée en décembre dernier par le ministère fédéral des Sciences et de la Technologie sur les orientations gouvernementales en matière de sciences, de technologies et d'innovation, les universités du réseau ont transmis une réponse conjointe enjoignant notamment le ministère à éviter de concentrer le soutien financier sur un petit nombre de grandes initiatives de recherche puisque cette tendance rend très difficile, pour les projets de recherche émergente ou pour de jeunes chercheurs, d'obtenir le financement de départ et le soutien requis. La réponse des universités du réseau soulignait également l'importance de soutenir la recherche dans l'ensemble des domaines du savoir.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute qu'un rapport, commandé par l'ancien vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur Denis Dubé, sur les améliorations à apporter aux programmes de deuxième et de troisième cycle met l'accent sur l'importance de prendre en charge le suivi des étudiants de ces programmes et de porter une attention particulière sur la durée de leurs études. Un comité composé de professeurs de programmes de cycles supérieurs sera formé afin de

mettre en application ces recommandations. Un membre souligne qu'il est selon lui important que des étudiants soient invités à siéger à ce comité.

Enfin, le vice-recteur mentionne que deux départements ont accepté, en décembre dernier, d'offrir un programme au sein du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie. Ces dossiers seront présentés à la commission des études dès que les offres de cours seront prêtes.

13.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 13 mars 2014 à 9 heures.

12.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame Ruth Phillion, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11 h 45.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice